

Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 6 mai 2019 à 19h30, dans la salle associative de Charmey, convoquée par la Feuille officielle n° 16 du 19 avril 2019 et par l'Echo Val de Charmey n° 14 du 10 avril 2019, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence	M. Etienne Genoud, Vice-Syndic
Secrétaire	M. Jean-François Rime
Rédaction du PV	Mme Aurore Maillard
Scrutateurs	M. Christophe Valley M. Sylvain Gachet
Présents :	76 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour

oooooooooooooooo

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 janvier 2019 publié dans l'Echo de Charmey n° 4 du 30 janvier 2019 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch
2. Comptes 2018
 - 2.1 Comptes de fonctionnement 2018
 - Rapport de la commission financière
 - 2.2 Comptes d'investissement 2018
 - Rapport de la commission financière
3. Présentation du bilan
4. Crédit complémentaire pour l'achat du tonne-pompe
5. Crédit d'assainissement des eaux usées secteur « Sous les Vanels »
6. Nomination de l'organe de révision pour 3 ans (comptes 2019 – 2020 – 2021)
7. Mise en œuvre des concepts communaux en faveur des seniors en Gruyère
8. Divers

M. le Vice-Syndic : Mesdames et Messieurs bonsoir. Le Conseil communal et son administration vous souhaitent une cordiale bienvenue à cette assemblée dite des comptes 2018. Fait historique, pour la première fois réunie dans la nouvelle salle associative communale et paroissiale des Lévanthes. C'est en tant que Vice-Syndic qu'il m'incombe selon la loi de la présider, car la syndication est toujours vacante jusqu'à l'élection d'un nouveau conseiller. Dès que le Conseil communal sera au complet, il pourra procéder à l'élection du Syndic.

L'Exécutif remercie les médias pour leur présence et l'intérêt porté à Val-de-Charmey.

J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote et leur demande de prendre place sur les chaises qui se trouvent sur ma droite le long des fenêtres. Sans droit de vote également, Monsieur Stéphane Grandjean de Botterens, comptable de l'administration communale, qui vous présentera tout à l'heure le bilan financier de Val-de-Charmey au 31 décembre 2018.

Avant de débiter formellement l'Assemblée, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour des raisons de procès-verbal. Dans le cas où une citoyenne ou un citoyen désire intervenir, il voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis indiquer son nom et prénom, ceci pour assurer l'exactitude du procès-verbal. Merci d'avance.

Vous êtes réunis ce soir pour examiner les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année écoulée et vous prononcer sur leur approbation après le rapport de la Commission financière (CF). Deux demandes de crédits vous seront ensuite présentées et vous devrez décider de leur approbation, après avoir pris connaissance du préavis de la CF. Celle-ci doit également vous proposer son choix d'un nouvel organe de révision pour trois ans, car la société Revicor arrive à la fin de deux mandats de trois ans, soit six ans consécutifs, période qui ne peut pas être dépassée selon la loi sur les Communes.

Avant d'aborder l'ordre du jour, j'aimerais vous adresser les souhaits du Conseil communal. Personne ne peut contester que la Commune a traversé une période particulièrement mouvementée. Ne serait-il pas temps de retrouver un certain calme, de travailler tous ensemble au bien commun de nos deux villages et de regarder en avant. Cela ne veut pas dire que la prise de parole est bridée, vous êtes là pour obtenir des renseignements, faire vos remarques, exprimer vos désirs, mais vos interventions doivent être constructives et respecter la bienséance, regarder l'horizon et non pas ressasser le passé.

Cette assemblée a été convoquée selon la loi, c'est-à-dire au moins dix jours à l'avance par un avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par un avis et une information dans l'ECHO Val de Charmey du 10 avril 2019.

Comme il n'y a pas de remarque concernant le mode de convocation, je considère que l'assemblée peut valablement délibérer en suivant l'ordre du jour prévu.

Ceci étant dit, je vous invite à passer au point 1 de l'ordre du jour, l'approbation du PV de la dernière assemblée qui ne sera pas lu.

- | |
|--|
| 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 janvier 2019, publié dans l'Echo Val de Charmey n° 4 du 30 janvier 2019, et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch |
|--|

M. le Vice-Syndic : Nous passons au vote, et je demande donc à celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Merci

2.1 Comptes de fonctionnement 2018

M. le Vice-Syndic : Chers concitoyennes, chers concitoyens. Nous allons parcourir et commenter ensemble les comptes de la commune Val-de-Charney pour l'année 2018. Ils ont été préparés par l'Administrateur M. Jean-François Rime et par le comptable M. Stéphane Grandjean, étudiés et approuvés par le Conseil communal le 5 mars 2019, soumis à notre organe de révision la fiduciaire Revicor de Fribourg, et déclarés conformes aux prescriptions légales. Votre commission financière les a eu en mains le 21 mars 2019 et les a examinés en détails en présence du comptable, de l'administrateur et de moi-même le 3 dernier. Son président, M. Henri Ding, vous fera son rapport tout à l'heure. Quelles sont les premières réflexions que l'on peut apporter à la lecture de ses comptes de fonctionnement qui ont été publiés dans l'ECHO Val de Charney du 10 avril 2019 ? La plupart des charges des différents chapitres s'alignent sur le budget 2018 et ne s'écartent pas grossièrement des comptes 2017. Le résultat est positif avec un excédent de produits de Fr.1'033.-, alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 12'200.-. Des amortissements supplémentaires ont été possibles pour Fr. 482'421.-, donc une embellie de Fr. 470'000.-. Les comptes sont plus favorables que le budget. L'explication est simple. Notre fiduciaire n'admet pas d'inscrire au budget les impôts arriérés des années précédentes, car pour la fiduciaire le budget doit refléter la situation de l'année concernée et ne pas contenir d'éléments trompeurs provenant d'années antérieures. Par contre, lors du bouclage annuel des comptes, figure l'estimation du montant des arriérés d'impôt à encaisser, d'où cet écart.

Je vais commenter ces comptes de fonctionnement sans trop entrer dans les détails, en expliquant essentiellement les variations importantes par rapport aux comptes 2017 et au budget 2018. Nous suivrons le plan comptable qui compte 10 chapitres.

0/ Administration - Charge nette: Fr. 938'099.-

Les principales charges de ce chapitre sont constituées par les jetons du conseil communal, le traitement et les charges sociales du personnel administratif qui sont stables. D'autres montants conséquents sont en lien avec l'environnement informatique et la maintenance du site internet.

1/ Ordre public - Charge nette: Fr. 199'841.-

Les positions les plus importantes sont:

- Notre participation à l'entente intercommunale Rive droite / Jogne des curatelles pour un montant d'environ Fr. 83'000.-, légèrement plus basse que le budget
- Les frais du cadastre pour Fr. 12'000.-, env. Fr. 7'000.- plus élevé que le budget suite à une intervention de RESO, géomètre officiel à Bulle, pour une mise à jour non-prévue du cadastre
- La police où le montant des amendes encaissées (env. Fr. 8'500.-) ne représente que la moitié du budget (pas d'historique, introduction des contrôles plus tard que prévu) mais le montant s'équilibre avec les frais de surveillance, ce n'est donc pas un impôt caché
- Le service du feu intercommunal pour une charge nette d'environ Fr. 67'000.-, en légère augmentation de Fr. 4'500.- par rapport au budget, et
- La protection civile avec un dépassement de charges nettes de ce chapitre par rapport au budget de Fr. 16'500.-, suite à un problème d'étanchéité de la dalle supérieure du parking souterrain du Gros-Plan

2/ Enseignement – Formation - Charge nette: Fr. 2'839'492.-

La charge nette (charge totalement liée) est d'environ Fr. 150'000.- supérieure à celle de l'année 2017, et inférieure de Fr. 21'500.- au budget 2018.

En arrondissant les montants, la charge totale nette de Fr. 2'839'492.- se décompose de la manière suivante:

- Fr. 193'500.- pour l'école enfantine, stable
- Fr. 2'034'000.- pour le cycle scolaire obligatoire (école primaire et école secondaire, soit environ Fr. 125'000.- de plus que le montant inscrit en 2017
- Fr. 21'000.- pour l'accueil extrascolaire, diminution de Fr. 8'000.-
- Fr. 421'000.- pour les écoles spécialisées, soit environ Fr. 16'000.- de plus qu'en 2017
- Fr. 38'000.- pour la formation professionnelle, stable, et
- Fr. 133'000.- pour l'administration scolaire, légèrement inférieure au budget prévu pour la nouvelle école, entrée en jouissance en août 2018.

3/ Culte – Culture – Loisir - Charge nette: Fr. 698'504.-

Environ Fr. 192'000.- sont dédiés à la culture, dont notre participation au musée pour environ Fr. 82'000.-, notre participation au conservatoire de musique pour Fr. 70'000.-, le soutien aux activités de nos sociétés à but culturel pour un peu plus de Fr. 16'000.-, notre participation à la salle CO2 pour Fr. 7'200.-, et le soutien à l'association des amis de la forge pour Fr. 5'000.-.

Nous avons créé un nouveau sous-chapitre du chapitre 3. Il s'agit du chapitre 301 qui concerne la salle associative. La charge nette est de Fr. 9'000.-, en ligne avec le budget.

Concernant les parcs publics et chemins pédestres, la charge nette s'élève à environ Fr. 75'000.-, nettement inférieure au budget qui se montait à Fr. 140'000.-. Des travaux moins importants que prévu ont été réalisés au niveau de l'entretien des places, bordures et sentiers pédestres et nous avons pu bénéficier d'un engagement important pour les sentiers pédestres de la protection civile, source d'économie.

Le sous-chapitre 342, Centre de Sports et Loisirs, présente une charge nette de Fr. 388'500.-, en ligne avec le budget. Par rapport à 2017, la charge nette est en augmentation de plus de Fr. 60'000.-. Les frais liés au personnel (salaires, charges sociales et autres) sont en augmentation de près de Fr. 14'000.- par rapport à 2017. Divers entretiens non-prévus concernant les aménagements extérieurs gonflent les charges de plus de Fr. 31'000.- par rapport à 2017. A noter une diminution sensible de la facture de l'eau qui passe de près de Fr. 61'000.- en 2017 à Fr. 46'000.- en 2018. La participation de l' AISG (Association Intercommunale Sports en Gruyère) au déficit d'exploitation de la piscine uniquement, budgétée à Fr. 195'800.- s'est finalement élevée à Fr. 167'200.-.

4/ Santé - Charge nette: Fr. 982'200.-

Ce chapitre est en légère augmentation par rapport au budget 2018. Il s'agit uniquement de charges liées fixées par le canton ou le district. Les principales dépenses arrondies sont les suivantes:

- Fr. 38'000.- pour les ambulances du Sud fribourgeois
- Fr. 599'000.- pour les soins infirmiers dans les homes médicalisés qui sont cantonalisés, ainsi que les frais financiers des homes régionalisés au niveau gruyérien depuis le 1^{er} janvier 2018
- Fr. 343'000.- pour les soins ambulatoires

5/Affaires sociales - Charge nette: Fr. 1'172'384.-

La charge nette de ce chapitre, totalement liée, est supérieure d'environ Fr. 75'000.- par rapport au budget, mais inférieure d'environ Fr. 140'000.- par rapport aux comptes 2017.

Les principaux postes:

- notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées pour un montant de Fr. 627'700.-, plus Fr. 50'000.- par rapport aux comptes 2017
- l'aide sociale pour Fr. 432'000.-, stable, et

- la structure d'accueil de la petite enfance pour Fr. 78'000.-, en augmentation de plus de Fr. 20'000.- par rapport à 2017 pour la participation de la commune aux subventions des placements dans les crèches

6/ Transports et communications: Charge nette: Fr. 1'973'417.-

Les principales charges de ce chapitre, en nette diminution par rapport aux comptes 2017 et au budget 2018, sont les suivantes:

- les routes communales pour Fr. 1'165'000.-, en diminution d'environ Fr. 100'000.- par rapport au budget 2018 et d'environ Fr. 180'000.- par rapport aux comptes 2017. Ce sous-chapitre comprend le traitement du personnel édilitaire pour environ Fr. 410'000.-, l'entretien des routes pour Fr. 225'000.-, le déblaiement hivernal pour environ Fr. 75'000.-, en très net recul de plus de Fr. 170'000.- par rapport à 2017, notre participation aux routes alpestres pour Fr. 47'000.-, des honoraires et prestations de service pour un peu plus de Fr. 42'000.-
- Le trafic régional pour environ 787'000.-, dont Fr. 700'000.- comme soutien financier à l'exploitation des remontées mécaniques.

7/ Protection – aménagement – environnement - Charge nette: Fr. 399'819.-

Les charges des sous-chapitres principaux du chapitre 7 sont équilibrées. Les taxes perçues sont des taxes causales, appliquées selon les règlements communaux en vigueur pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets. Charges et recettes doivent se compenser.

Pour l'approvisionnement en eau, charges et produits représentent env. Fr. 488'000.-. Le résultat de l'exercice a permis une attribution à la réserve de près de Fr. 43'000.-. Pour la protection des eaux les charges et les produits s'élèvent à environ Fr. 695'000.-, ce qui a permis une attribution à la réserve d'environ Fr. 275'000.-. Le sous-chapitre déchets est quant à lui également équilibré à environ Fr. 427'000.- après un prélèvement à la réserve d'un peu plus de Fr. 10'000.-. Les réserves mises sur un compte bancaire pour chaque sous-chapitre peuvent être utilisées que pour des investissements dans ce même domaine, l'eau potable pour l'eau potable, les eaux usées pour les eaux usées.

Le sous-chapitre «Développement durable» présente une charge nette d'environ Fr. 62'500.-, montant qui comprend notre participation au PNR pour Fr. 28'000.-.

Le sous-chapitre «Aménagement du territoire», présente une charge nette de près de Fr. 255'000.-, supérieure d'environ Fr. 8'000.- au montant inscrit au budget, différence qui est à chercher dans les honoraires des urbanistes.

8/ Economie (agriculture, forêts, tourisme)- Charge nette: Fr. 397'327.-

La charge nette de ce chapitre est inférieure de Fr. 10'000.- aux comptes 2017 et d'environ Fr. 150'000.- par rapport au budget 2018.

Le chapitre forêt présente une charge nette d'un peu plus de Fr. 7'000.-, alors qu'un déficit de plus de Fr. 109'000.- avait été budgété. Ceci s'explique par le fait que notre participation au fonctionnement de la corporation forestière s'est montée à Fr. 0.- contre Fr. 62'000.- budgété, et les entretiens des routes forestières prévus n'ont pas été réalisés pour Fr. 35'000.-.

Pour le tourisme, la charge nette est de Fr. 394'000.-, en augmentation de Fr. 8'000.- par rapport aux comptes 2017. Les montants les plus importants sont:

- Fr. 245'000.- comme contribution à diverses activités touristiques, y compris Fr. 135'000.- comme contribution à l'AT3C. Les activités touristiques soutenues sont le Trail de Charmey pour Fr. 10'000.-, Tsarmèbike pour Fr. 3'000.-, Festycharme pour Fr. 15'000.-, Ruez-vous pour Fr. 15'000.-, le festival de musique folklorique à Vounetse pour Fr. 10'000.-, les claviers d'alpage pour Fr. 10'000.-, le soutien à la désalpe pour Fr. 3'000.-, la troisième et dernière

tranche de l'achat de la patinoire de la Scie pour Fr. 30'000.-, et la fête nationale au village pour Fr. 8'000.-

- Fr. 85'000.- de contribution à la Gruyère Tourisme (LGT) comme commune pôle touristique
- Fr. 28'000.- de cotisation annuelle à la Gruyère Tourisme comme les 24 autres communes de la Gruyère

Après l'énumération de toutes ces charges, passons à un sous-chapitre un peu plus rassurant.

90/ Finances-impôts - Revenu net: Fr. 10'187'167.-

Les recettes fiscales communales nettes 2018 s'élèvent à Fr. 10'189'167.-, en augmentation de plus de Fr. 200'000.- par rapport au budget, en augmentation également de plus de Fr. 560'000.- par rapport aux comptes 2017, mais il faut le souligner, en retrait d'environ Fr. 60'000.- par rapport aux comptes 2016. Ceci tend à corroborer la tendance plusieurs fois annoncée, qui prévoit une stagnation des rentrées fiscales, voire une légère régression. La méthode d'estimation des rentrées fiscales utilisée est la même depuis le bouclage des comptes 2015. L'apport principal provient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour un montant de l'ordre de Fr. 5'700'000.-, en retrait pourtant de Fr. 400'000.- par rapport au budget, l'impôt sur la fortune des personnes physiques pour environ Fr. 950'000.-, en retrait de Fr. 50'000.- par rapport au budget, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales à Fr. 300'000.-, également en recul de Fr. 100'000.- par rapport au budget, et la contribution immobilière qui se monte à environ Fr. 1'375'000.-, et qui est stable. Comment se fait-il alors que les recettes d'impôts sont malgré tout supérieures de Fr. 200'000.- au budget 2018 ? Comme expliqué en préambule, c'est qu'aux comptes, contrairement au budget, figurent les impôts des années précédentes pour les personnes physiques, et le bénéfice et les fonds propres des personnes morales. Cela représente Fr. 550'000.-. En outre, les impôts à la source ont rapporté Fr. 50'000.- de plus, et un revenu fiscal inattendu provenant d'une succession a rapporté Fr. 150'000.-.

930/ Péréquation financière intercommunale : Revenu net : Fr. 18'139.-

L'Indice de Potentiel Fiscal (IPF) communal est redéfini chaque année par le canton. Il se monte à 102.8 pour 2018. Il s'agit d'un paramètre important influençant le calcul des différentes charges liées. Il sert également de base à l'évaluation de la péréquation des ressources et de celle des besoins. Pour 2018, Val-de-Charney a touché Fr. 71'019.- de la péréquation des besoins et a payé Fr. 52'880.- pour la péréquation des ressources, ce qui représente donc une recette totale de Fr. 18'139.-.

9/ Finances-impôts: Recettes nettes: Fr. 9'602'116.-

En résumé, le chapitre Finances – Impôts apporte des revenus nets de Fr. 9'602'116.-, en augmentation d'environ Fr. 325'000.- par rapport aux comptes 2017, mais en recul de Fr. 275'000.- par rapport au budget 2018. En plus des impôts proprement dit, il comprend la péréquation financière, la gérance des fortunes et des dettes ainsi que des immeubles du patrimoine financier et surtout les amortissements supplémentaires pour Fr. 482'421.-.

Quelques chiffres des comptes 2018

Résultat avant amortissements	1'338'076.40
Amortissements obligatoires	854'622.15
Amortissements supplémentaires	482'421.05
Résultat final de l'exercice	1'033.20

Détail des amortissements supplémentaires TOTAL Fr. 482'421.05

Renouvellement Concession Rapido Sky	44'423.05
Aménagement du territoire (PAL)	99'999.-
Ouvrages génie civil (Cerniat)	122'999.-
Ouvrages génie civil (Charmey)	215'000.-

Cet assainissement de diverses positions de l'actif du bilan est réalisé en prévision du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour les Communes fribourgeoises. Tous les biens du patrimoine financier et administratif devront figurer dans le bilan à leur valeur vénale pour le financier, ou d'amortissement pour l'administratif. Ils devront donc être clairement identifiés pour leur attribuer une valeur réelle.



Récapitulatif

	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. Administration	873'428.-	73'825.-	946'500.-	43'700.-	1'009'049.-	70'950.-
1. Ordre public	354'915.-	202'888.-	270'400.-	102'200.-	320'101.-	120'260.-
2. Enseignement	2'799'432.-	110'173.-	2'958'600.-	97'700.-	2'976'509.-	137'017.-
3. Culture-loisirs	1'525'029.-	849'180.-	1'562'700.-	811'600.-	1'550'282.-	851'777.-
4. Santé	779'922.-	4'566.-	978'800.-	7'000.-	988'152.-	5'952.-
5. Aff. sociales	1'315'538.-	8'776.-	1'101'700.-	10'000.-	1'180'095.-	7'711.-
6. Transp.-comm.	2'389'793.-	222'269.-	2'355'000.-	213'500.-	2'242'880.-	269'463.-



	Comptes 2017		Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7. Prot-am-terr.	2'115'105.-	1'811'215	2'215'300.-	1'781'000.-	2'216'269.-	1'816'450.-
8. Economie	426'694.-	19'410.-	562'000.-	18'000.-	416'812.-	19'485.-
9. Finances-Impôts	2'156'248.-	11'435'501.-	2'115'700.-	11'994'200.-	2'326'659.-	11'928'775.-
TOTAL	14'736'105.-	14'737'802.-	15'066'700.-	15'078'900.-	15'226'807.-	15'227'840.-
RESULTATS	1'697.-		12'200.-		1'033.-	

Au niveau des charges, les comptes sont supérieurs au budget dans presque tous les chapitres. C'est-à-dire que l'argent a bel et bien été dépensé au service des besoins des citoyens. Concernant des revenus, ceux des comptes sont quasi tous supérieurs à ceux du budget, donc le suivi des encaissements est sérieux.

En guise de récapitulation, on constate que l'exercice 2018 boucle avec un excédent de recettes de Fr. 1'033.20 après des amortissements supplémentaires de Fr. 482'421.

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à M. Henri Ding, Président de la commission financière.

Rapport de la commission financière

M. Henri Ding, Président: Mesdames, Messieurs, chers concitoyens, Monsieur le Vice-Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commune a transmis les comptes 2018 à la Commission financière (CF) en date du 21 mars 2019 aux fins d'examen. Elle a participé à une seule séance de lecture de ces comptes en date du 3 avril au cours de laquelle elle a soumis MM. le Vice-syndic, l'Administrateur et le Comptable de la Commune à la question sur de nombreuses positions de ces comptes. Au terme de cette séance la CF s'est vue remettre les documents relatifs à un crédit complémentaire et à l'investissement qui vous seront proposés ce soir. La CF a siégé à huis clos à l'issue de la séance précitée et s'est réunie en particulier le 17 avril afin de délibérer et d'arrêter ses positions. Elle a finalement adopté ces préavis en procédant par échanges de courriels.

Précisons ici que, dans le cadre de l'examen des comptes communaux, la mission de la CF se limite essentiellement à s'assurer que les dépenses de fonctionnement et d'investissement annuelles sont bien conformes à celles prévues dans le budget accepté par l'Assemblée communale. A cet égard,

aucune dépense ayant nécessité une décision spéciale n'a été relevée. L'examen formel des comptes et le respect des dispositions légales cantonales relèvent quant à eux de la vérification des comptes effectuée par Revicor Consulting à Fribourg. Conformément à l'art. 95 al. 5 LCo, l'assemblée communale doit être informée du résultat de la révision des comptes. Le rapport de Revicor Consulting SA ayant été publié in extenso dans l'Echo de Val de Charmey du 10 avril dernier, je me bornerai donc à vous en rappeler ses conclusions : « Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur les Communes (RSF 140.1), au règlement d'exécution de la loi sur les Communes (RSF 140.11) ainsi qu'aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis avec un total du bilan de Fr. 36'839'392.- et un excédent de produit de fonctionnement de Fr. 1'033.-. ».

Selon l'art. 97 al. 1 lit. c^{bis}) la LCo, la CF est également appelée à prendre position sur le rapport de la fiduciaire. Ayant personnellement pris part le 27 mars 2019 en compagnie de Jean-Bernard Fasel, membre de la CF, à la séance de clôture de la révision, nous pouvons assurer que la fiduciaire a rempli son mandat en toute indépendance et conformément aux procédures d'audit suisse concernant les comptes communaux. Par conséquent, elle est en mesure de garantir, dans la limite des contrôles effectués, que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg. Nous pouvons également assurer, au terme du mandat de Revicor Consulting SA, que cette société s'est acquittée de sa tâche avec une grande compétence tout en faisant profiter l'administration et la gestion de la comptabilité de conseils et de recommandations très profitables qui ont concouru à fiabiliser les processus de travail des services communaux. Nous relevons ici deux recommandations intéressantes :

La première consiste à demander l'établissement, dans l'optique de l'entrée en vigueur du MCH2, des inventaires du patrimoine financier et du patrimoine administratif très riches de la commune. Cela ne se limite pas uniquement au patrimoine inscrit au registre foncier, mais à toutes les positions du bilan susceptibles d'être regroupées de façon à en expliquer le contenu (particulièrement pour les ouvrages de génie civil), de façon également à leur attribuer une valeur vénale (réelle) et une valeur comptable. Ceci nécessite un assainissement des positions correspondantes du bilan et se trouve être à l'origine des amortissements supplémentaires effectués ces dernières années. La seconde recommandation significative consiste à attirer l'attention de la commune sur la révision en cours de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Cette révision doit consacrer le passage d'un régime de prévoyance basé sur les prestations (dernier salaire assuré) à un régime basé sur les cotisations (c'est-à-dire sur l'épargne constituée par l'assuré et l'employeur jusqu'au moment de son départ à la retraite). Ce passage demandera une recapitalisation de la CPPEF afin de limiter la baisse de la rente attendue par chaque personne. Les communes sont appelées à contribuer à cette recapitalisation en raison du personnel enseignant notamment. Pour notre commune il s'agit d'une somme importante d'environ CHF 350'000.- à provisionner d'ici 2021 ou 2022.

2. Comptes 2018

2.1 Compte de fonctionnement 2018

La CF a examiné avec attention le compte de fonctionnement 2018 qui présente un bénéfice de Fr. 1'033.- alors que le budget le situait à Fr. 12'200.-. Il est inutile de revenir ici longuement sur le résultat de ces comptes 2018. Résumé en trois chiffres, il se présente ainsi :

Bénéfice ordinaire de l'exercice	CHF 483'454.-
moins les amortissements supplémentaires pratiqués sur diverses valeurs du bilan	<u>CHF 482'421.-</u>
Le résultat final s'élève donc à	CHF 1'033.-

Comparé au budget 2018, la CF observe un écart de Fr. 471'254.- qui provient surtout de produits globalement supérieurs à raison de Fr. 336'868.- (2,46%) provenant d'un « rattrapage »

d'encaissement d'impôts d'années précédentes (toujours imprévisible), et d'une économie de charges de Fr. 134'386.- (0,98%). Ces deux écarts ont dopé le bénéfice prévu au budget et dégagé la ressource nécessaire pour les amortissements supplémentaires de Fr. 482'421.- dont nous avons parlé auparavant. La CF est satisfaite de constater que la commune est parvenue à utiliser la presque totalité des crédits budgétaires votés par l'assemblée, suivant en cela les recommandations passées. En résumé, la CF préavise favorablement le compte de fonctionnement 2018 et recommande son acceptation par l'assemblée communale.

M. le Vice-Syndic : Y-a-t-il des questions ?

M. François Guex : J'ai pris connaissance de la présentation des comptes publié dans l'Echo Val de Charmey du 10 avril ainsi que du résultat présentant des amortissements supplémentaires de Fr. 482'421.-. Bien évidemment, un résultat pareil ne peut qu'appeler les citoyens à voter avec enthousiasme l'approbation des comptes de la Commune Val-de-Charmey. Pourtant, même si je suis le seul, je m'y opposerai malgré qu'on ne peut modifier les chiffres présentés. En effet, après avoir pris la peine et le temps de consulter les comptes au bureau communal, je tiens à relever d'une part, une volonté manifeste de cacher un certain nombre d'informations à l'ensemble des citoyens, et une dérive, l'absence de contrôle de l'augmentation des charges de certains comptes, à savoir les chapitres « 0 » pour l'administration, « 3 » pour les sports, « 79 » pour l'aménagement du territoire et « 9 » pour la gestion du patrimoine financier. J'en veux pour preuve la présentation en 3 lignes du compte « 0 », à savoir le coût de l'Administration qui tout-de-même présente une augmentation de Fr. 138'495.- pour le résultat, la charge nette pour la fonction s'élève à Fr. 938'099.-. A titre de comparaison, une commune gruérienne proche de la nôtre, avec une population semblable, a une charge nette de Fr. 786'000.-, soit Fr. 152'00.- de moins. Dans ces conditions, qu'on ne vienne pas me dire que la fonction « 0 » comprend toutes les autres charges administratives. J'ai constaté que des charges salariales globales compilées sous les natures 300.00, 301.01 « assurances sociales du personnel » et 301.02 « cotisations de prévoyances » avaient augmentés de Fr. 142'101.- de 2017 à 2018. A noter également, Fr. 11'399.- versé à titre de mandat de gestion pour la gérance des immeubles communaux du patrimoine financier qu'il convient d'ajouter à ces charges, vu que par le passé, la gestion en était assurée par l'administration. Ayant conservé des données importantes de l'année 2013, je relève que les charges du personnel ont augmenté, bien évidemment, avec la reprise de deux employés communaux de la Commune de Cerniat, de 43.9% passant de Fr. 1'173'315.- à Fr. 1'688'238.- pour les trois positions précitées. Dans la présentation des comptes, force est de constater que présenter une interjection comme dépense importante, notre participation aux frais d'infrastructures ferroviaires pour Fr. 15'000.- au chapitre 6 est tout simplement grotesque. A savoir que certaines personnes ne prennent jamais le train pour se déplacer. J'ai également constaté, consulté l'ensemble des autres comptes, mise à part ceux des fonctions « 2 enseignement et formation », « 4 santé » et « 5 affaires sociales », soit ceux directement en relation avec les charges liées, qui eux n'ont augmenté que de 4.67% par rapport à 2017, en relation directe avec la mise en service du nouveau CO de Riaz. Que vous ne nous avez pas dit sur le produit de l'impôt qui allait diminuer ? Force est de constater que ces prévisions alarmantes ne sont pas réalisées, au contraire je note que la recette nette présente, et c'est tant mieux, une augmentation de Fr. 563'931.-. Il est clair qu'avec une quatrième position en Gruyère de la péréquation des ressources, un tel résultat n'est pas surprenant. On nous rétorquera que des amortissements extraordinaires sont possibles, vu qu'il n'est pas autorisé dans le cadre du budget de planifier des recettes fiscales pour les années antérieures. Pourtant, d'année en année, on constate que les encaissements, certes fort variables, qui passent de Fr. 120'347.- en 2017 à Fr. 577'247.- en 2018. La situation est semblable dans l'ensemble des communes. Pourquoi aucun conseiller communal, aucun député ne s'élève-t-il pas contre cette directive du Service des communes (SCom) qui, à mon avis, donne une image fautive de la réalité des finances communales présentant pour la plupart des amortissements extraordinaires qui font les choux gras de la presse, mais n'incite pas à la ponction, certes raisonnable, des charges liées. La présentation d'une valeur moyenne sur quelques années dans le budget permettrait de

rétablir une plus grande logique. En résumé, présenter deux pages de l'organe de révision qui malgré son caractère officiel n'apporte strictement rien, si ce n'est la présentation du résultat des comptes, soit un bénéfice de Fr. 1'033.- et un total du bilan de Fr. 36'139'392.-, avec évidemment ce que tout le monde espère, le constat d'aucune anomalie significative. Il conviendrait pourtant qu'à l'avenir, le simple citoyen puisse bénéficier d'information méritant une attention particulière présentant un intérêt réel, sans en rester au constat annuel de telle ou telle charge qui de toute manière doit être assumée par la Commune. La poursuite dans cette dérive, l'absence de maîtrise des comptes communaux ne pourra finalement qu'empirer la situation des finances communales. Celles-ci sont en mesure d'assurer l'amortissement de l'école et bien évidemment de soutenir efficacement nos installations de remontées mécaniques, pour autant que l'activité puisse être reprise, et qu'elle ne soit plus l'objet de la risée de notre Commune dans la presse et jusque dans les jeux télévisés. Il faut pourtant y mettre de la volonté pour contrôler les dépenses des chapitres qui restent en mains de l'Exécutif communal, soit en particulier les fonctions « 0 », « 3 », « 6 », « 79 », « 8 » et « 9 » en partie ». Merci de votre attention.

M. le Vice-Syndic: Je prends note de vos remarques, elles sont nombreuses. Je suis content de pouvoir les relire dans le cadre du procès-verbal parce que je ne vais pas y répondre maintenant comme vous pouvez vous en douter. Je déplore un peu votre manque de confiance envers notre office de révision, envers notre Commission financière, et envers l'Exécutif communal. Je vous invite, personnellement, à revoir tous ces points ensemble, parce que c'est impossible d'y répondre et de les commenter ici devant l'assemblée. Je prends note que vous vous opposerez à l'acceptation de ces comptes de fonctionnement. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

Je demande à celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement 2018 de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Les comptes de fonctionnement 2018 sont acceptés par 66 oui, 3 non et 1 abstention
--

2.2 Comptes d'investissement 2018

M. le Vice-Syndic : Mesdames et Messieurs, je reprends la parole comme responsable des finances pour vous présenter les comptes d'investissement 2018.

1/ Ordre public – Charge nette : Fr. 248'194.-

Ce chapitre concerne l'achat du tonne-pompe pour un montant de Fr. 523'597.-. Les revenus concernent la participation des communes de Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens à cet achat pour un montant de Fr. 65'964.-, et la subvention de l'ECAB pour une somme de Fr. 209'439.-.

Nous reviendrons sur l'achat du tonne-pompe au point 4 de l'ordre du jour, sous la forme d'une demande de crédit complémentaire, car entre le vote du crédit le 14 décembre 2015 et sa réalisation seulement en 2018, les exigences de l'ECAB ont changé avec un surcoût de Fr. 35'000.-.

2/ Enseignement – Formation - Charge nette: Fr. 8'486'511.-

Ce chapitre concerne uniquement la rénovation du bâtiment scolaire existant, et la construction de l'école enfantine et de la salle associative. Le montant de Fr. 39'000.- de revenu correspond à une subvention du Service de l'énergie.

À ce stade de rentrée des factures, il n'a pas encore été possible de séparer ce qui revient au chapitre des écoles de ce qui revient à la salle associative, d'où cette différence de charges entre le budget et les comptes. Vous comprendrez mieux cette différence, qui n'est pas un dépassement du budget de l'école, dans la présentation du chapitre suivant.

3/ Culte – Culture – Loisirs – Revenu net : Fr. 60'000.-

Ce chapitre concerne la construction de la salle associative. En 2018, les montants des dépenses ont été intégralement imputés au chapitre 2 « Enseignement et formation ». Une répartition entre les coûts de construction de la salle associative et de l'école enfantine sera effectuée au moment de l'établissement du décompte final par l'architecte. Le montant de revenu de Fr. 60'000.- correspond à l'acompte sur la contribution de la Paroisse Val-de-Charmey d'un montant total de Fr. 300'000.- pour la salle associative. Le montant de Fr. 150'000.- figurant sous les revenus dans le budget 2018 correspond à la subvention du Service de la protection de la population pour la construction de l'abri PC. Ce montant sera imputé en 2019.

6/ Transports et communications - Charge nette: Fr. 668'471.-

Ce montant se décompose en deux sous-chapitres :

1. Routes communales et génie-civil – Charges nettes Fr. 624'047.-

Ce montant se décompose de la manière suivante:

- Fr. 166'881.- concernent les frais d'étude «Valtraloc» et pour le Village d'en Haut
- Fr. 31'353.- concernent des dépenses pour la réfection de la route alpestre Chaudalla-Ganet d'Avau
- Fr. 6'795.- sont liés à l'aménagement de la place des Lévanches
- Fr. 214'498.- comme solde du crédit d'investissement pour la réalisation de la place de la télécabine
- Fr. 42'430.- pour la route de liaison Le Récard – Les Charrières ainsi que le parking
- Fr. 16'721.- pour la réfection de la route du Borgeat
- Fr. 721.- pour la place de rebroussement TPF
- Fr. 144'648.- concernent les coûts totaux liés à la réfection des façades du bâtiment militaire des Fornys, alors qu'un crédit de Fr. 150'000.- avait été voté.

2. Trafic régional – Charges nettes Fr. 44'424.-

Il s'agit de l'acompte versé en tant que commune-siège à l'ARG pour le renouvellement de la concession du Rapido Sky. Ce montant a été intégralement amorti sur l'exercice 2018.

7/ Protection – aménagement – environnement – Charge nette: Fr. 630'570.-

Ce chapitre est subdivisé en 3 sous-chapitres, à savoir:

1. Approvisionnement en eau potable, charges nettes Fr. 237'699.-

Ce chapitre comprend principalement en charges les coûts de la première partie de la conduite secteur du Pra pour Fr. 101'115.-, le solde pour la conduite départ Vanil Blanc de Fr. 16'452.-, la dépense pour le remplacement de la conduite d'eau dans la cour d'école pour Fr. 100'446.- et des frais pour l'adduction d'eau Le Récard-Le Clos pour Fr. 6'100.-. Une correction de facturation a engendrée une diminution de Fr. 15'586.- des taxes de raccordement. Dans les produits, un montant de Fr. 2'000.- de subvention de l'ECAB pour le remplacement d'une borne hydrante liée à l'investissement de la conduite Vanil Blanc a été enregistré.

2. Protection des eaux, charges nettes Fr. 379'964.-

Les charges de Fr. 423'663.- sont composées des dépenses pour l'étude de mise en séparatif du secteur Pra-Gremaud pour Fr. 32'361.-, des coûts liés au collecteur de la Petite Fin pour 124'315.-, au collecteur du Pra pour Fr. 264'531.-. Par ailleurs, nous avons facturé des taxes de raccordement à la STEP pour Fr. 43'699.-.

3. Corrections des eaux – Endiguements, charges nettes Fr. 12'907.-

Il s'agit d'honoraires du bureau de géomètre GeoSud dans le cadre du renforcement des endiguements et de la revitalisation Javro et affluents.

8/ Economie - Charge nette: Fr. 15'310.-

Ce montant correspond à une facture du bureau Nicolas Koenig pour le concept de la signalétique dans le cadre du projet «Enjoy Switzerland». Il existe encore Fr. 38'000.- de disponible sur ce compte pour sa réalisation définitive en 2019.

9/ Finances-impôts - Charge nette: Fr. 204'355.-

Les charges se composent du coût pour l'acquisition de la parcelle du Clos pour Fr. 156'854.-, et de la dépenses liée à la première étape du raccordement de divers bâtiments communaux au chauffage à distance (CAD) pour Fr. 82'501.-. Une recette de Fr. 35'000.- correspond à une vente de terrain sur le secteur de Cerniat.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENTS 2018

	Budget 2018		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Ordre public			523'597.-	275'403.-
Enseignement - Formation	6'000'000.-		8'507'511.-	39'000.-
Culture-Loisirs	4'300'000.-	150'000.-		60'000.-
Transports - Communication	3'110'000.-		668'471.-	
Protection Aménagement	1'070'000.-		660'683.-	30'113.-
Economie			15'310.-	
Finances - Impôts	265'000.-		239'355.-	35'000.-
RESULTATS	14'745'000.-	150'000.-	10'614'927.-	439'516.-
		14'595'000.-		10'175'411.-

Pour récapituler, les charges nettes d'investissements budgétées se montaient à Fr. 14'595'000.-. Les charges nettes effectives s'élèvent à Fr. 10'175'411.-, montant reporté dans les différents postes de l'actif du bilan. La différence entre les charges du budget et celles des comptes 2018 s'explique essentiellement par le solde qui reste disponible pour 2019 :

- La fin de la réalisation du complexe scolaire et associatif : Fr. 1'700'000.- (dernières factures)
- La place des Lévanches : Fr. 900'000.-
- Et la route de détournement (Télécabine – Récard) : Fr. 1'250'000.-

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à M. Henri Ding, Président de la commission financière.

M. Henri Ding: Sans entrer dans les détails déjà présentés, ce compte des investissements présente des dépenses de Fr. 10'614'927 et des recettes de Fr. 439'516. La CF relève que c'est l'année record au niveau des dépenses pour la commune de Val-de-Charmey ! En effet, le complexe scolaire et associatif pèse de tout son poids dans ces dépenses. Toutefois, le décompte final de cet ouvrage n'est pas encore disponible, nombre de factures finales n'ayant pas encore été reçues par les différents bureaux d'architecte. La CF se permet une remarque à ce sujet. L'année dernière, elle avait rendu l'Exécutif attentif à la possibilité de formuler une demande d'acompte de subside (dûment inscrite dans une loi cantonale), acompte qui devrait se situer aux environs de 6 à 7 cent mille francs. L'Exécutif justifie aujourd'hui son impuissance à l'obtenir par l'impossibilité de se procurer un décompte provisoire des architectes et par une déclaration des instances cantonales compétentes prétextant que le budget cantonal 2018 était épuisé. Près de 14 millions d'investissement pèsent sur l'endettement communal suite à la réalisation du complexe scolaire et associatif et la CF invite le Conseil communal à se montrer plus combatif sur des démarches impliquant des conséquences financières aussi importantes.

Nous devons également dire ici que la comptabilité communale révèle que la politique d'autofinancement des investissements a été maintenue en 2018. Seuls les crédits pour le complexe scolaire (y.c. l'aménagement de la place des Lévanthes) et la route de liaison du Récord sont financés par l'emprunt. Les autres investissements votés par cette assemblée et réalisés durant cet exercice 2018 ont tous été assumés au moyen des disponibilités bancaires de la commune. Cela signifie que les charges financières d'intérêts énoncées en assemblée n'ont pas été engagées, contrairement aux amortissements qui, eux, subsistent. Nous signalons encore que la trésorerie communale a procédé à l'amortissement et le remboursement d'emprunts de l'ordre de CHF 1'335'000 en chiffre rond.

La CF préavise favorablement ce compte des investissements 2018.

M. le Vice-Syndic : Merci Monsieur le Président. Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

Je demande à celles et ceux qui acceptent les comptes d'investissement 2018 sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Les comptes d'investissement 2018 sont acceptés à l'unanimité

M. le Vice-Syndic : Au point trois de l'ordre du jour, figure la présentation du bilan de Val-de-Charmey au 31 décembre 2018, et pour cela j'ai le plaisir de donner la parole à notre comptable, M. Stéphane Grandjean, qui le fera avec sa clarté habituelle.

3. Présentation du bilan

Une présentation du bilan est effectuée par M. Stéphane Grandjean, comptable de la Commune Val-de-Charmey.

M. Stéphane Grandjean: Nous allons parcourir ensemble l'actif et le passif du bilan, l'actif révélant ce que la commune possède, et le passif l'état des dettes et des fonds propres de la commune au 31 décembre 2018.

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2018	Bilan au 31.12.2018
1,	ACTIF	28'431'873.62	36'839'391.95
10,	DISPONIBILITES	2'953'338.65	3'208'128.81
11,	AVOIRS	2'588'308.37	1'810'075.64
111	COMPTES-COURANTS	2'250.91	0.00
112 (*)	DEBITEURS & ACTIFS TRANSITOIRES IMPÔTS	1'747'780.72	1'192'248.58
115	AUTRES DEBITEURS	838'276.74	617'827.06
12,	PLACEMENTS	7'181'862.85	7'201'588.05
120	VALEUR A REVENU FIXE	17'042.45	16'784.95
121	ACTIONS - TITRES	79'691.00	79'691.00
123	IMMEUBLES	7'054'419.20	7'078'974.10
124	MOBILIER-MACHINES	2.00	2.00
125	STOCKS	30'708.20	26'136.00
13,	ACTIFS TRANSITOIRES	430'636.50	529'739.24
139	ACTIFS TRANSITOIRES DIVERS	430'636.50	529'739.24
14,	INVESTISSEMENTS	15'272'687.25	24'086'500.21
141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	6'534'579.30	6'803'838.66
143	BATIMENTS	8'738'100.95	17'034'459.55
145	FORETS	1.00	1.00
146	MOBILIER-MACHINES-VEHICULES	3.00	248'197.00
149	AUTRES BIENS	3.00	4.00
15,	PRÊTS - PARTICIPATIONS PERMANENTES	5'040.00	3'360.00
155	PRETS	5'040.00	3'360.00

(*) Le poste débiteurs et actifs transitoires impôts se compose des montants suivants

Débiteurs impôts années antérieures	97'119.25
Débiteurs impôt à la source	12'520.70
Débiteurs impôts divers (prestations capital, gains immobiliers...)	54'704.30
Débiteurs impôts 2017 (essentiellement facturation en décembre	254'102.96
Acomptes 2017 versés (contribuables non encore taxés)	-1'756'730.90
Acomptes 2018 versés (contribuables non encore taxés)	-6'303'369.73
Actifs transitoires estimation solde impôts à encaisser pour 2017	1'783'902.00
Actifs transitoires estimation impôts à encaisser pour 2018	7'050'000.00
Total position 112	1'192'248.58

2,	PASSIF	-28'431'873.62	-36'839'391.95
20,	ENGAGEMENTS COURANTS	-553'079.90	-851'182.59
21,	DETTES A COURT TERME	-689'975.50	-604'628.75
22,	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	-17'183'444.50	-25'227'968.40
220	EMPRUNTS HYPOTHECAIRES	-449'100.00	-140'000.00
221	EMPRUNTS	-16'734'344.50	-25'087'968.40
23,	ENGAGEMENTS ENTITES PARTICULIERES	-17'804.70	-17'547.20
231	FONDS CIMETIERE CERNIAT	-17'804.70	-17'547.20
24,	PROVISION	-295'000.00	-305'000.00
25,	PASSIFS TRANSITOIRES	-1'309'999.57	-1'143'483.98
28,	RESERVES	-4'920'356.08	-5'226'334.46
280	RESERVES OBLIGATOIRES	-3'340'951.93	-3'646'930.31
282	AUTRES RESERVES	-1'579'404.15	-1'579'404.15
29,	FORTUNE NETTE	-3'462'213.37	-3'463'246.57

M. le Vice-Syndic : Merci M. Stéphane Grandjean pour cette présentation. Y-a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons aborder le deuxième volet de cette soirée avec les deux crédits qui vous sont demandés. Pour le 1^{er} crédit, crédit complémentaire à l'achat du véhicule pompier tonne-pompe, j'ai le plaisir de donner la parole à Mme Gabriella Richoz, conseillère communale responsable de la police du feu.

4. Crédit complémentaire pour l'achat du tonne-pompe

Mme Gabriella Richoz : Avant de commencer ma présentation, je tiens à remercier de vive voix le Commandant, M. Stéphane Ruffieux, et toute l'équipe du CSPi 4C pour leur engagement et leur efficacité au service de la sécurité des citoyens. Après une longue durée de travail, de planification pour notre nouveau tonne-pompe, période où M. Benoît Broch s'est beaucoup investi, il s'en est suivi d'une longue attente jusqu'à la livraison de notre véhicule. Ce temps d'attente était utilisé et géré de mains de maîtres pour des cours de perfectionnement, comme des cours avec les nouveaux appareils respiratoires ou des leçons de conduites pour le permis de camion, etc.

Je reviens maintenant à ma présentation et vais vous expliquer les raisons qui ont conduit à une augmentation du coût final du tonne-pompe commandé.

Surcoût de notre camion

Budget voté par l'assemblée communale le 14.12.2015

CHF 450'000.--

Coûts effectifs à la livraison en 2018:

CHF 523'597.--

Dépassement total

CHF 73'597.--

Dépassement selon clé de répartition pour Val-de-Charmey:

CHF 35'194.--

Les explications sont les suivantes :

- Changement de réglementation relatif au concept de ventilation, nécessitant un ventilateur électrique pour un montant de Fr. 15'000.-, et un achat de quatre appareils respiratoires pour Fr. 14'000.-
- Une échelle à coulisse, selon obligation de l'ECAB, pour un montant de Fr. 4'143.-
- Le véhicule dispose d'une double cabine, selon demande de l'ECAB, pour un montant de Fr. 12'954.-
- Un dévidoir arrière, selon demande de l'ECAB, pour un montant de Fr. 7'500.-
- Une boîte à vitesse automatique « Allison 3000 », également sur demande de l'ECAB, pour un montant de Fr. 20'000.-.

Ce qui nous fait un total de dépassement de Fr. 73'597.-. Sur une période aussi longue, on peut s'attendre à des changements de règlement, donc des changements de prix. En optant pour ce choix de camion, nous répondons aux exigences de la reprise par l'ECAB.

❑ **Crédit demandé: Fr. 35'194.-**

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : Entre le budget (subsidés ECAB et participation des communes voisines déduites) voté en décembre 2015 se montant à Fr. 213'000.- et la livraison en 2018 du véhicule pour un coût total de Fr. 248'194.- (subsidés ECAB et participation des communes voisines déduites), il résulte un dépassement du crédit initial de Fr. 35'194.- pour Val-de-Charmey, dû aux divers équipements supplémentaires déjà signalés et exigés par l'ECAB. Il en va de la sécurité des villages de Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens, Cerniat et Charmey dans la lutte contre les éléments naturels.

Les charges financières s'établissent comme suit : Amortissement 15% : Fr. 37'290.- en lieu et place de Fr. 31'950.- votés le 9 décembre 2015 dès 2019.

Intérêts : cet objet étant financé par les disponibilités communales, il n'y a pas de charges d'intérêts. La CF préavise favorablement ce crédit complémentaire.

M. le Vice-Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

Je demande à celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 35'194.- pour l'achat d'un tonne-pompe de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit complémentaire de Fr. 35'194.- est accepté par 76 oui et 1 non
--

5. Crédit d'assainissement des eaux usées secteur « Sous les Vanel »

Mme Clémentine Rime Genoud: la dépense a pour but, la mise en place d'une canalisation d'eaux usées d'une longueur totale de 635m, conformément à notre plan général d'évacuation des eaux (PGEE), afin de raccorder le secteur « Sous les Vanel » au réseau d'égouts publics de la commune. Il s'agit de l'extension du réseau d'égouts publics existant. Il existe actuellement un tronçon de canalisation qui va jusqu'à la chambre N° 2164 selon plan ci-dessous.

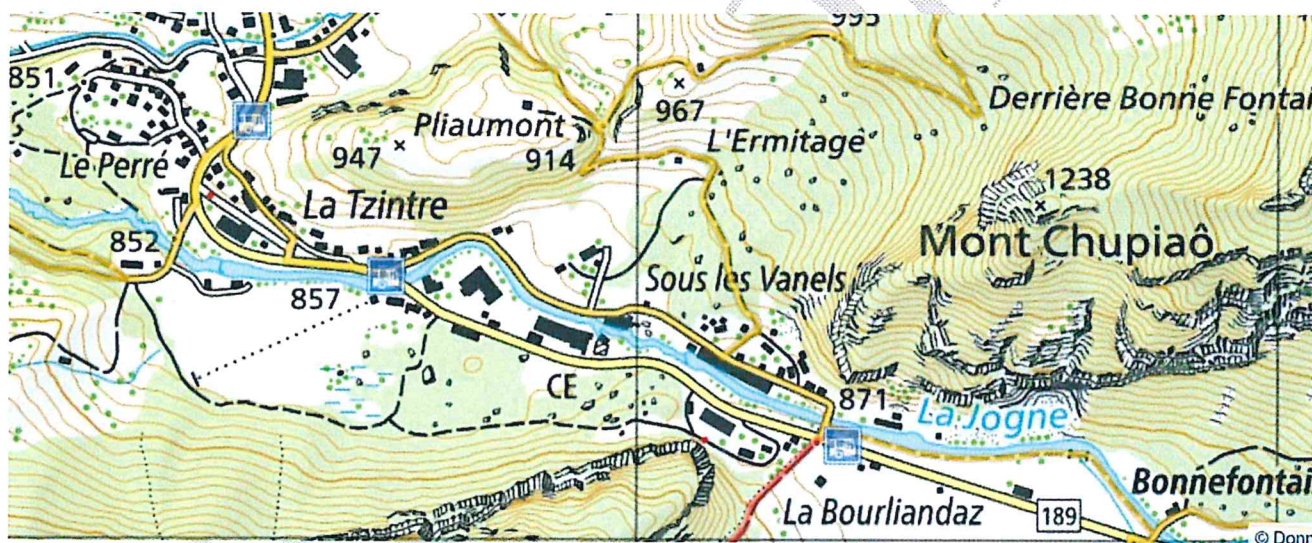
La canalisation est projetée en bordure de route sur une longueur de 200 m, puis sur un tronçon de 435 mètres sous la route communale. Le mode d'évacuation des eaux claires n'est pas modifié.

Les fosses septiques privées devront être annulées et les différentes propriétés raccordées au nouveau collecteur par la suite.

Selon la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux, la commune a l'obligation de mettre en place un réseau d'évacuation des eaux polluées pour le secteur « Sous les Vanel » car il se situe à l'intérieur du périmètre des égouts publics selon le PGEE en vigueur.

Montant du crédit demandé : Fr. 390'000.-

La dépense sera financée par la réserve constituée à cet effet



La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : Cet investissement va permettre le raccordement au réseau d'évacuation des eaux polluées du secteur « Sous les Vanel », faisant partie du périmètre des égouts publics selon le PGEE en vigueur. Ce raccordement au réseau facilitera l'aménagement de nouvelles constructions et infrastructures dans cette zone. Les coûts devisés à Fr. 390'000.- peuvent être financés par la réserve 280.51 du bilan « Renouvellement infrastructures épuration » disposant d'un montant de Fr. 555'000.- au 31 décembre 2018.

Il n'y a donc aucune charge financière relative à cet objet, l'amortissement étant couvert par le prélèvement à la réserve, le paiement étant couvert par les disponibilités financières réservées à la protection des eaux. La CF préavise favorablement ce crédit.

Au terme de son préavis, la CF ne saurait se passer de remercier l'Exécutif, l'Administrateur, le Comptable ainsi que le personnel communal pour la documentation fournie et précise qu'ils ont mis

à sa disposition dans l'exécution de sa fonction. Elle tient particulièrement aujourd'hui à adresser un hommage à notre syndic démissionnaire Yves Page pour l'engagement sans relâche et le courage dont il a fait preuve aux commandes de Val-de-Charney. La CF a tout spécialement apprécié son esprit d'ouverture et de dialogue. Elle le remercie enfin pour l'atmosphère de cordialité qu'il se souciait toujours de donner aux débats qui nous rassemblaient.

M. le Vice-Syndic : Merci M. Ding pour ces bonnes paroles. A mon tour de remercier, au nom de l'Exécutif, la Commission financière pour son travail. Le Conseil communal doit prendre des décisions politiques qui s'inscrivent dans sa vision pour Val-de-Charney et les objectifs prioritaires pour la législature. La CF les examine sous l'angle de l'engagement financier. La Collaboration est donc indispensable avec une écoute mutuelle qui seule peut déboucher sur des décisions du législatif les plus adéquates. L'Exécutif est heureux que cet esprit de dialogue existe et souhaite qu'il soit toujours privilégié à l'avenir. Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas.

Je demande à celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 390'000.- pour le raccordement au réseau d'évacuation des eaux polluées du secteur « Sous les Vanel » de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit est accepté à l'unanimité

6. Nomination de l'organe de révision pour 3 ans (comptes 2019 – 2020 – 2021)

M. le Vice-Syndic : Selon la loi sur les communes, il appartient à la commission financière de proposer à l'assemblée communale son choix pour la désignation de l'organe de révision (art 97, al C). Monsieur Ding, vous avez la parole.

M. Henri Ding : Le mandat de la fiduciaire Revicor Consulting étant arrivé au terme des six années consécutives admises, selon l'art. 97 al. 1 lit. c) LCo, il appartient à la Commission financière (ci-après CF) d'émettre, à l'intention de l'assemblée communale, une proposition de désignation d'un nouvel organe de révision. Un appel d'offre a été adressé à cet effet à 4 sociétés fiduciaires qui nous furent proposées en toute neutralité, chacune étant agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Cette autorité se fonde elle-même sur les règles contraignantes de la Chambre-Fiduciaire ou de FIDUCIAIRE SUISSE concernant l'indépendance et l'incompatibilité envers leurs membres. La CF a procédé à l'évaluation des offres et, à la majorité de ses membres, elle propose d'attribuer le mandat de révision de la commune Val-de-Charney à la société Multifiduciaire Fribourg SA, dont le siège est à Fribourg et disposant d'une succursale à Bulle, pour une période de 3 ans (soit 2019 à 2021 inclus). Ce faisant, nous avons tenu compte, de manière prépondérante des critères suivants :

- de l'expérience dont cette société dispose déjà dans le cadre de la révision de collectivités publiques du canton de Fribourg, comprenant chef-lieu de district et communes importantes, et
- d'honoraires annuels offerts de l'ordre de CHF 10'000.- hors TVA et débours, en tous points comparables au prix des prestations payées ces dernières années.

M. le Vice-Syndic : Y-a-t-il des questions ? Cela n'est pas le cas.

Je demande donc à celles et ceux qui suivent la recommandation de la commission financière de nommer comme nouvel organe de révision la société Multifiduciaire Fribourg SA pour les années 2019, 2020 et 2021 de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : La nomination de la société Multifiduciaire Fribourg SA est validée à l'unanimité

7. Mise en œuvre des concepts communaux en faveur des seniors en Gruyère

M. le Vice-Syndic : Je vais vous présenter cette mise en œuvre en tant que responsable du dicastère Santé – Social et pour avoir représenté la vallée de la Jogne dans le groupe de travail du Réseau Santé Social de la Gruyère, afin de réaliser des documents de travail pour aider les communes de la Gruyère à sa mise en œuvre.

1. Nouvelles orientations de la politique cantonale

Nous venons de vivre un bouleversement des lois cantonales dans le domaine Santé-Social :

- Tout d’abord la fusion de deux lois distinctes (la loi sur les établissements médico-sociaux du 1^{er} janvier 2002 et la loi sur les aides et soins à domicile du 1^{er} janvier 2006) désormais réunies en un seul texte légal : la loi sur les Prestations Médico-Sociales (LPMS) entrée en vigueur en janvier 2018. Sur le plan régional, dans un désir d’adaptation rapide à l’esprit de cette loi, le Réseau Santé-Social de la Gruyère (RSSG) est devenu dès le 1^{er} janvier 2018 la plate-forme d’organisation et de financement de ces prestations médico-sociales.

Les frais d’investissement des homes sont désormais définis par le Réseau qui les prend en charge financièrement et les répartit entre les 25 communes gruériennes.

- Mais également une autre innovation : la création d’une loi cantonale sur les seniors, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Cette loi charge les communes de définir un concept en faveur des seniors et les mesures qu’elles entendent mettre en œuvre dans un délai de 5 ans, donc avant le 1^{er} juillet 2021. Les communes peuvent collaborer entre elles pour accomplir cette tâche. Comme il s’agit d’accompagnement social, il est juste qu’il soit défini et organisé au niveau communal qui a le grand avantage de la proximité.

Comment en est-on arrivé à cette exigence cantonale ? Pour faire simple, le nombre des personnes âgées de plus de huitante ans va doubler d’ici 2030. Or, il ne sera pas possible de doubler les réponses publiques telles que les établissements médicosociaux.

2. Quelle offre médico-sociale pour le district ?

- Tout d’abord, améliorer la qualité de la prise en charge dans les homes :
 - En reconstruisant les lits devenus obsolètes (disparition des homes St-Germain à Gruyère et d’Humilimont et construction d’un nouveau home à Epagny)
 - En mettant les établissements existants aux normes, tel que le nôtre qui a déjà 30 ans
 - En facilitant les formalités d’entrée dans un établissement médico-social en centralisant les demandes au niveau du district à travers un organe de coordination déjà opérationnel.
- Innover en créant des lits AOS c’est-à-dire à charge de l’Assurance Obligatoire des Soins qui s’adressent à des personnes avec un faible besoin de soins infirmiers mais qui ne peuvent plus vivre seules à domicile.
- Développer activement les prestations en amont des établissements médico-sociaux pour éviter ou retarder le moment d’y entrer. Favoriser le maintien à domicile par une implication plus forte des communes dans la politique de la vieillesse en mettant en vigueur un concept communal pour les seniors.
- Répondre au besoin de proximité : réorienter les homes pour qu’ils deviennent des établissements multi-prestataires dans une logique de secteur. Par exemple, les repas à domicile qui sont élaborés à Charmey par la cuisine du home et distribués par des bénévoles défrayés par les communes, et, à l’avenir, l’intégration des locaux des soins à domicile dans le home dans une recherche de synergie.

3. Où prévoir quoi ?

Chaque région de la Gruyère aura un établissement médico-social comme pôle de compétences. La situation est très simple pour notre vallée qui n'a qu'un home pour desservir le territoire des 4 communes.

Sa mission, qui offre déjà de nombreuses prestations (courts séjours, foyer de jour, synergie avec les appartements adaptés des Myosotis et repas à domicile), va encore s'étoffer, peut-être avec des lits AOS, c'est-à-dire soumis à l'Assurance d'Obligation des Soins destinés à des résidents qui ont peu de besoins en soins mais ne peuvent plus vivre seuls à domicile, proximité de l'équipe de soins à domicile de la vallée, service de buanderie et conciergerie sociale, réseau de bénévoles, etc.

4. Impact du cadre de vie sur la santé

En Suisse, 15% des décès et 14% des années en bonne santé sont perdues à cause de facteurs environnementaux susceptibles d'amélioration. Les chutes des seniors sont encore trop fréquentes. Elles mènent souvent à des placements prématurés en établissements médico-sociaux.

C'est là que les communes ont un rôle à jouer à travers un concept en faveur des seniors :

- Identifier, vivifier ou créer des liens entre les aînés et les personnes qui ont toutes un rôle social au sein de la communauté villageoise
- Mettre en place des mesures concrètes pour améliorer la vie des aînés dans de nombreux domaines.

5. Quels sont les principaux domaines ?

1. **Les infrastructures** : supprimer les barrières architecturales dans les villages, surtout faciliter l'accès aux bâtiments publics et aux commerces, favoriser la création d'ascenseurs dans les immeubles
2. **L'accompagnement social** : lutter contre une des maladies caractéristiques de notre époque, la solitude
3. **La vie associative** : qui procure un lien intergénérationnel comme la fête de la société de gymnastique où toutes les générations travaillent et se côtoient
4. **L'information** : accès à l'informatique aussi pour les aînés qui leur ouvre des portes que leur mobilité restreinte rend difficilement accessibles
5. **Le développement personnel** : à tous les niveaux, spirituel, corporel, intellectuel et artistique.

6. Les principes qui régissent la création d'une commission senior

- un ancrage local fort
- pas de mise en œuvre du concept sans commission constituée
- des échanges entre communes d'une région favorisent une politique de vieillesse de secteur
- une telle commission est une force de proposition aux communes qui elles ont le devoir et les moyens de mettre en œuvre les mesures souhaitées

7. La commission senior de la vallée de la Jagne

Dans la vallée de la Jagne, les communes ont opté à l'unanimité pour une commission intercommunale réunissant des représentants des quatre communes. Dans la planification du Réseau Santé-Social de la Gruyère, il n'y a en effet qu'un unique pôle de compétences désigné. Il s'agit du home de la vallée de la Jagne où ces quatre communes ont toujours collaboré avec succès et en harmonie.

Chaque commune est représentée par le conseiller communal responsable du dicastère Santé-Social, à savoir :

- pour Châtel-sur-Montsalvens : Mme Severine Cuendet qui représente également la vallée au comité du Réseau Santé-Social de la Gruyère
- pour Crésuz : M. Gérard Challande qui représente également la vallée à la commission gruérienne d'attribution des aides aux proches aidants
- pour Jaun : M. Daniel Mooser, très à l'aise en français
- pour Val-de-Charmey : M. Etienne Genoud, senior lui-même, qui représente la vallée dans le groupe de travail gruérien de préparation des concepts communaux Senior+ à l'intention des communes.

Viennent s'y joindre d'autres membres apportant leurs compétences :

- Mme Nathalie Chollet, directrice du home de la vallée de la Jogne, établissement qui a un rôle central pour l'accueil résidentiel et le maintien à domicile
- M. Nicolas Roschi, responsable technique de l'aménagement pour Val-de-Charmey et également vice-syndic de Crésuz
- Mme Raymonde Charrière, membre du groupe de travail gruérien des concepts communaux Seniors+, infirmière engagée professionnellement au service des aînés
- Mme Agnès Buchs, senior elle-même, responsable des activités en faveur des aînés de Jaun, très à l'aise en français
- Mme Marine Spicher, infirmière spécialisée en psychiatrie qui a fait son travail de bachelor sur le thème de la démence
- Mme Sabrina Negrini, secrétaire communale de Crésuz qui assurera le secrétariat de la commission senior.

8. Quelques exemples de domaines d'action

- Est-ce que dans notre commune les bâtiments publics et les commerces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?
- Y-a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors avec un risque avéré de chute ?
- Notre commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?
- Les échanges entre générations sont-ils facilités ?
- Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles ?
- Y-a-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique) ou d'activités récréatives pour les seniors ?

9. Calendrier

Si les communes n'élaborent pas de concept en faveur des seniors et ne mettent pas sur pied des mesures concrètes pour promouvoir le maintien à domicile, elles ne pourront pas faire face à l'évolution démographique. Un calendrier en quatre temps est prévu pour respecter le délai de mise en œuvre des mesures fixé aux communes par la loi cantonale au 1^{er} juillet 2021 :

- Printemps 2019 : constitution et début du travail de la commission intercommunale de la Jogne qui s'est déjà réunie le vendredi 3 mai 2019. Le 9 mai prochain est prévu au Foyer de Bouleyres une réunion informative de toutes les commissions communales de la Gruyère
- Fin 2019 : recensement des prestations déjà offertes actuellement par chaque commune. Ce travail sera réalisé par les membres de la commission pour leur propre commune
- Courant 2020 : réalisation d'un diagnostic : ma région est-elle adaptée aux besoins des seniors en donnant la parole cette fois aux aînés avec un mode d'enquête à préciser
- 2020 – 2021 : plan de mesures. Ce sera le rôle des membres de la commission de proposer aux communes les mesures souhaitées, mais ce sera aux communes de les mettre en œuvre.

10. Appel aux volontaires

Que chacun, à son niveau, se sente concerné par cette problématique démographique et la politique en faveur des seniors au niveau communal. Le maintien à domicile est l'affaire de tous. Que ce soit en tant que voisin, volontaire, professionnel de la construction, travailleur du domaine santé-social ou acteur politique.

Comme le souhaite notre Préfet Patrice Borcard, que les commissions seniors trouvent des impulsions propres à transformer nos villages et nos quartiers urbains en espaces au sein desquels vieillir est synonyme d'épanouissement, de qualité de vie et de solidarité.

Est-ce que l'une ou l'autre d'entre vous à une question sur ce concept des seniors ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc passer aux divers.

8. Divers

M. le Vice-Syndic : Y-a-t-il des questions dans les divers ?

Mme Christine Overney Ruffieux : J'aimerais savoir quel sera le visage définitif de la place des Lévanthes. Nous constatons que le chantier continue et beaucoup de monde se demande qu'est-ce que cela va donner. J'aimerais également savoir quels seront les aménagements ludiques pour les enfants qui ne sont pas encore mis en place sur la place des Lévanthes, mais aussi dans la cour qui est du côté de la Monse et celle du côté du Moléson. Et est-ce qu'il y aura des modifications ou améliorations qui seront apportées au préau car son utilité est assez limitée ?

M. Bernard Rime : La place des Lévanthes sera une place villageoise, conviviale qui sera un lieu de rassemblement, ça ne sera plus un parking. Ça avait été voulu dès le début du projet. Les plans ont été approuvés en Commission de bâtisse et ils sont à disposition à l'administration communale. L'idée a été présentée plusieurs fois déjà. Il s'agit de reprendre, depuis l'église, une descente en palier jusqu'à l'école. Il y a un mur qui va être atténué lorsque l'aménagement sera réalisé, c'est pour fermer cet espace. Cela reprend la géométrie du bâtiment où nous nous trouvons. Vous pouvez constater que des arbres d'une certaine taille ont déjà été plantés. La place intérieure sera en pavés et le reste en bitume car elle doit tout-de-même rester fonctionnelle. Pour ce qui est aménagements ludiques, l'essentiel est déjà en place, il y a encore des bacs de jardinage qui vont arriver tout soudain mais naturellement tout cela est évolutif, d'autres objets peuvent être placés selon les demandes. Concernant le planning, cela dure, nous aurions souhaité faire l'inauguration beaucoup plus vite. Les bâtiments scolaires avaient l'essentiel de leurs aménagements extérieurs terminés car cela faisait partie d'un seul et même permis de construire. Cependant, pour la place des Lévanthes et la route des Lévanthes, nous avons dû faire une mise à l'enquête particulière pour ces objets et nous avons enregistré une opposition de voisinage. Cela nous a causé du retard. Le Service de la mobilité qui nous a passablement remis en question pour les places de parc du bâtiment « Les Lévanthes 5 », tout cela a retardé l'obtention du permis de construire qui nous est parvenu seulement en janvier dernier. Cependant, une autorisation de démarrer les travaux malgré l'opposition nous a été délivrée l'année dernière puisque celle-ci ne concernait pas le concept général et essentiel du projet. La météo n'a pas été favorable à la reprise des chantiers en février dernier. Je peux vous assurer que tout sera fini et magnifique pour l'inauguration de juin. S'agissant du préau, il y a peut-être des choses à améliorer, il a été conçu ainsi, il a été voulu ainsi lors du concours et il devait être réalisé comme tel. Mais là aussi, s'il y a des améliorations à apporter, nous ne sommes ouverts à la discussion.

M. Vincent Gachet : De nombreux citoyens s'inquiètent de l'arrivée de la 5G dans la Vallée de la Jogne. C'est au nom de ceux-ci que je m'adresse à vous ce soir. Depuis que la Confédération a vendu la concession aux opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise, sans même attendre les résultats des

analyses de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de multiples controverses s'affichent dans les médias. La 5G, qu'est-ce que c'est ? On entend de tout. Dangers pour la santé, les animaux, l'environnement, intrusion dans la vie privée, véhicules autonomes, cent fois plus de données cent fois plus rapides pour vivre dans un monde connecté. Des antennes tous les cent mètres. Bruxelles qui stoppe la 5G. La Suisse, premier pays d'Europe à vouloir s'équiper de la 5G. On n'en sait rien. Pour en voir un peu plus clair sur cette nouvelle technologie de la 5G, Jogne en mouvement organise, avec le soutien du PNR, une soirée d'information sous forme de conférence/débat ici dans cette salle. Seront présents, un porte-parole de Swisscom et le scientifique, M. Pierre Dubochet, expert en pollution électromagnétique. Est-ce que vous accepteriez d'avoir une antenne dans votre jardin ? Nous sommes tous concernés, nous vous invitons à participer et poser vos questions lors de cette soirée d'information qui aura lieu le 22 ou le 29 mai prochain. Nous espérons que ce débat permettra également au Conseil communal de se positionner clairement sur la question en tenant compte de l'avis de la population. D'ailleurs, pas plus tard que la semaine passée, la Commune de Villars-sur-Glâne a décidé d'un moratoire à l'implantation de nouvelles antennes sur leur territoire.

M. le Vice-Syndic : L'Exécutif s'est déjà penché sur ce problème, lors de deux séances, nous avons réalisé un message qui est, d'après moi, très prudent. Il va paraître dans l'Echo Val-de-Charmey du mercredi 15 mai prochain. Je vous en lis juste les dernières lignes : « le bien-être de la population doit l'emporter sur toute considération technologique et économique. Les champs électromagnétiques ont des effets négatifs réels sur les organismes et mieux vaut connaître les risques pour la santé humaine en lien avec la 5G, avant de multiplier le nombre d'antennes dans notre belle région. Le Conseil communal Val-de-Charmey se veut donc prudent. Il demande une prise de position cantonale en attendant l'étude de l'OFEV promise pour l'été, et conseille aux propriétaires concernés de réfléchir avant d'accepter une nouvelle antenne sur leur terrain. ».

Comme il n'y a pas d'autre question dans les divers, je lève l'assemblée et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers. Je vous remercie pour votre présence et votre écoute patiente et vous donne rendez-vous à la fin de l'été pour une séance d'information sur les remontées mécaniques et la modification du plan d'aménagement de Vounetse. Mais le 29 juin prochain déjà, nous serons tous invités à inaugurer officiellement et dans la joie, le complexe scolaire et associatif et la place des Lévanthes. Que la fête soit belle ! Merci.

Fin de l'assemblée : 21h40

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire



Jean-François Rime



Le Vice-Syndic



Etienne Genoud